

Normes de santé et de sécurité au travail des fournisseurs spécifiques à Ericsson

Standard



Table des matières

1	Introduction	3
2	Gouvernance SST	3
2.1	Exigences générales en matière de gouvernance SST	3
2.2	Exigences spécifiques au site	4
2.2.1	Responsabilité et autorité	4
2.2.2	Expérience et connaissances.....	4
3	Rapports et enquêtes en cas d'incidents de SST	4
4	Plan de sécurité	5
5	Gestion des sous-traitants	5
6	Gestion des risques	6
7	Formation et compétences.....	6
8	Sécurité des équipements.....	6
9	Informations sur les modifications.....	7

© Ericsson AB 2021

Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document sont la propriété d'Ericsson et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Ericsson se dégage de toute responsabilité liée à des inexactitudes factuelles ou à des erreurs typographiques.



1 Introduction

Outre les normes générales SST d'Ericsson destinées aux fournisseurs, ces normes spécifiques de santé et de sécurité au travail ("SST") constituent des obligations pour les fournisseurs dans le domaine de la construction, de la maintenance sur le terrain et des services de déploiement réseau, ainsi que pour tous les autres fournisseurs qui sont contractuellement liés à ce document. Pour tous les autres fournisseurs, ces normes constituent seulement des recommandations.

2 Gouvernance SST

2.1 Exigences générales en matière de gouvernance SST

Le fournisseur devra, à ses frais :

- nommer un représentant de haut niveau comme point de contact unique disponible pour discuter de toutes les questions de SST ;
- définir clairement les rôles et responsabilités concernant la mise en œuvre du système SST dans l'organisation du fournisseur ;
- veiller à la mise en place des contrôles et des procédures de SST appropriés. Ainsi que, l'affectation des ressources adéquates pour identifier et traiter les risques pour la SST qui sont associés à la prestation des services par ses employés, fournisseurs, sous- traitants et autres tiers ;
- collaborer avec Ericsson sur les dispositions prises en matière de OHS (par ex. sous la forme d'un plan OHS/ SST). Le fournisseur devra gérer les dispositions de SST acceptées pendant l'exécution des services ;
- s'assurer que les besoins de formation en SST de ses employés, sous-traitants et fournisseurs sont évalués et que le niveau de formation approprié a été fourni ;
- veiller à ce que les travaux et/ou services ne démarrent que lorsque toutes les normes liées à l'évaluation des risques et à l'inspection des EPI ont été respectées, et ce pour maîtriser les risques associés et imminents de fatalité ou de blessures graves menaçant ses employés, les employés d'Ericsson ou des tiers ;
- organiser des revues de direction sur la SST ; participer en permanence et collaborer entièrement avec Ericsson (ou les clients d'Ericsson) aux audits sur la conformité, les compétences et les ressources en matière de santé et de sécurité, comme l'exige Ericsson ;
- s'assurer que la SST est continuellement surveillée et révisée par le biais de programmes d'inspection, de tests et d'audits ; ainsi que fournir des données sur la SST à Ericsson au besoin.



2.2 Exigences spécifiques au site

Le fournisseur de services devra nommer un représentant principal, le responsable du travail, pour chaque site sur le terrain ou zone de travail désignée.

2.2.1 Responsabilité et autorité

- Assurer la sécurité globale sur le site ou sur la zone de travail désignée.
- Assurez la conformité avec les exigences SST d'Ericsson.
- Veiller à ce que tous les employés et les visiteurs sur place aient reçu une formation
- Veiller à ce que tous les employés soient formés et compétents pour leurs tâches à effectuer.
- Assurez-vous que la documentation requise sur le site de SST est disponible et complète.
- Autorisation d'arrêter les travaux présentant un risque important, si cela est jugé nécessaire.

2.2.2 Expérience et connaissances

- Connaissances et expérience pertinentes et suffisantes en matière de SST.
- Comprendre les travaux spécifiques, ainsi que les dangers, les risques et les mesures de contrôle requis.
- Connaissance des lois et de la réglementation en matière de SST.

3 Rapports et enquêtes en cas d'incidents de SST

Les fournisseurs devront s'assurer que :

- Tous les systèmes nécessaires sont en place pour signaler, enregistrer et enquêter sur les incidents et les « quasi-accidents » ;
- Tous les incidents majeurs (décès, blessures graves, maladies graves, événements dangereux) ou les « quasi-accidents » qui auraient pu entraîner un décès ou une blessure grave, sont signalés à l'aide de l'outil de gestion d'incidents d'[Ericsson Global OHS Incident Reporting Tool](#) es 24 heures ;
- Le fournisseur coopère avec Ericsson et l'appuie dans l'enquête sur tous les incidents majeurs ; et
- Tous les détails relatifs aux incidents majeurs et aux enquêtes sur les incidents sont partagés avec Ericsson (et le fournisseur reconnaît qu'ils peuvent être partagés avec les sociétés du groupe Ericsson et les clients d'Ericsson).



4 Plan de sécurité

Le fournisseur devra élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité pour tous les projets de construction et à haut risque afin de détailler les mesures mises en place pour gérer les risques associés au travail.

La liste suivante répertorie les éléments à inclure dans ce plan.

- champ d'application du travail à entreprendre ;
- principaux contacts et responsabilités participants dans la mise en œuvre du système SST, y compris les qualifications, les compétences et l'expérience des personnes dotées d'une responsabilité spécifique en matière de SST ;
- évaluation et limitation des risques comme décrit au chapitre 6 ;
- clauses relatives à la formation et aux compétences comme décrit au chapitre 7 ;
- détails des processus de surveillance, d'audit, d'inspection, de certification et de génération de rapports que le fournisseur a mis en place pour garantir le respect des normes requises et la transmission des données de SST à Ericsson comme convenu ;
- détails des procédures de génération de rapports et d'enquête sur les incidents du fournisseur ;
- détails sur les modalités de sélection et de gestion des sous- traitants, notamment la communication des normes comme décrit au chapitre 5 ;
- détails sur le mode de sélection, d'utilisation et de contrôle des substances à haut risque tout au long de l'exécution des travaux ;
- détails sur les processus d'urgence du fournisseur ; et
- tout autre détail requis sur le processus de gouvernance entre Ericsson et le fournisseur.

5 Gestion des sous-traitants

Le fournisseur devra mettre en place de robustes mécanismes de gestion des sous-traitants, comportant notamment :

- des systèmes et des processus permettant l'évaluation de la capacité SST des sous-traitants à respecter les normes SST d'Ericsson ;
- des accords contractuels qui reflètent et font suivre les obligations du fournisseur envers ses sous-traitants ;
- le cas échéant, l'inclusion contractuelle des mécanismes de gestion des performances entre le fournisseur et ses sous- traitants ;



- des méthodes pour communiquer et surveiller la conformité des prestations des sous-traitants, par rapport à la politique et aux consignes de SST d'Ericsson ; et
- des systèmes de révision régulière de la mise en œuvre du système de SST par ses sous-traitants.

6 **Gestion des risques**

Le fournisseur devra mettre en place un mécanisme de gestion des risques associés au champ d'application du travail qui devra, au minimum :

- identifier et évaluer les risques associés aux conditions de travail, et ce à l'aide des meilleures pratiques du secteur en matière d'évaluation des risques de SST ou conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- mettre en œuvre des mesures visant à éliminer ou limiter les risques ;
- informer toutes les personnes susceptibles d'être exposées des mesures de contrôle requises ;
- examiner continuellement l'exécution de ces mesures de contrôle.

7 **Formation et compétences**

Le fournisseur devra, au moins, s'assurer que les dispositions suivantes s'appliquent à son personnel et à ses sous-traitants :

- les personnes exécutant des travaux pour ou au nom d'Ericsson ont reçu une formation appropriée sur la tâche qu'elles doivent effectuer ;
- la formation doit être adaptée aux activités à haut risque, c'est-à-dire qu'elle doit se dérouler dans la langue appropriée et selon des moyens adaptés au public cible ;
- les activités à haut risque (par ex. travail en hauteur, travail électrique, conduite) devront être effectuées uniquement par des personnes formées et compétentes ; et
- les registres de formation devront être disponibles à tout moment, à des fins d'inspection par Ericsson.

8 **Sécurité des équipements**

Les fournisseurs devront s'assurer que :

- les équipements (notamment, sans s'y limiter, les grues, engins de levage mécaniques, chaînes, cordes) sont examinés, testés, entretenus et certifiés conformément aux recommandations du fabricant ;



- toute modification apportée à un équipement est approuvée par un organisme de certification agréé international conformément aux recommandations du fabricant ;
- les installations et équipements sont adaptés à l'utilisation prévue. Ils sont entretenus conformément aux recommandations du fabricant. Ils sont inspectés/examinés avant utilisation et utilisés uniquement par des personnes compétentes ;
- Les méthodes d'enquête sur les incidents sont documentées. elles comprennent des processus pour faire face aux défauts ou aux défaillances de l'équipement ;
- les informations et les consignes relatives à l'utilisation, à la maintenance, au stockage et à la mise au rebut des équipements sont obtenues et transmises aux utilisateurs finaux.

9 Informations sur les modifications

Modifications formelles depuis la révision B :

- Les mises à jour de ce document sont limitées aux nouvelles exigences de la société Ericsson, le contenu reste inchangé.